



REVISION DU PLU
PONT-DE-CHERUY

ANNEXE Sanitaire

DOSSIER D'APPROBATION

Notice des annexes sanitaires

1. La collecte des déchets

1.1. La collecte en bac

La communauté des communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED) en est en charge, de la collecte des déchets en bac, avec l'aide du prestataire COVED, sur les 6 communes regroupant au total 28 239 habitants en 2021 (d'après le rapport annuel et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés).

21% des déchets collectés par la communauté des communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné proviennent de la commune de Pont-de-Chéruy ce qui représente 1 379 tonnes au total en 2021 soit 233 kg par habitants.

Secteur géographique	Tonnage collecté	Moyenne par habitant
Commune de Pont-de-Chéruy	1 379 t	233 kg/hab
Communauté des communes de LYSED	6 566,58 t	227 kg/hab

Tonnage de déchets collectés sur la commune de Pont-de-Chéruy et dans la totalité de la communauté de communes en 2021.

La commune de Pont-de-Chéruy concentre 19% du tonnage collecté de tri dans la communauté de communes, soit 243 t ce qui représente une moyenne de 41 kg/hab (en comptant les erreurs de tri). Les erreurs de tri représentent sur tout le territoire intercommunal 281,4 tonnes.

Secteur géographique	Tonnage de tri collecté	Moyenne par habitant
Commune de Pont-de-Chéruy	243 t	41 kg/hab
Communauté des communes de LYSED	1 279,34 t	44 kg/hab

Tonnage de déchets recyclable collectés sur la commune de Pont-de-Chéruy est dans la totalité de la communauté de commune en 2021.

Tous les foyers de la communauté de communes sont équipés de bacs à ordures ménagères à usage individuel ou collectif. La collecte des ordures ménagères se fait deux fois par semaine dans la commune de Pont-de-Chéruy, contrairement aux autres communes de la communauté de commune où la collecte se fait qu'une seule fois par semaine. En plus des bacs à ordures ménagère, la commune de Pont-de-Chéruy comporte 27 bacs semi-enterrés dont 16 pour les ordures ménagères et 11 pour les déchets recyclables.

1.2. La collecte en point d'apport volontaire

La collecte du verre est assurée par la société GUERIN et se réalise grâce à un apport volontaire en point de collecte. En ce qui concerne la commune de Pont-de-Chéruy, un total de 101,3 t ont été collectées en 2021 soit une moyenne de 17,11 kg/hab en 2021.

Secteur géographique	Tonnage collecté	Moyenne par habitant
Commune de Pont-de-Chéruy	101,3 t	17,11 kg/hab
Communauté des communes de LYSED	766,25 t	26,5 kg/hab

1.3. La déchèterie

Deux déchetteries sont présentes sur le territoire intercommunal : une dans la commune de Chavieu-Chavagneux et une à Villette d'Anthon. Ces déchetteries accueillent gratuitement pour les particuliers les déchets verts, encombrants, les gravats, le bois, les déchets industriels banaux, la ferraille, le carton, les déchets diffus spécifiques, les pneus, le plâtre, les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'éco-mobilier. L'accès à ces déchetteries se fait uniquement sur inscription préalable. Le titulaire des marchés d'exploitation des déchetteries est l'entreprise Trigénium.

Le tonnage total récolté sur les deux déchetteries est de 189,71 tonnes de déchets, pour les 6 communes de l'intercommunalité. En moyenne un habitant dépose 119,26 kg de déchets par passage. En ce qui concerne les passages en déchetteries, il est à noter que 41% des inscrits ne se sont pas rendus une seule fois en déchetterie durant l'année 2021.

Un système de donnerie a été mis en place sur la déchetterie de la Villette d'Anthon permettant aux usagers de « donner » des biens au lieu de les jeter. Ce système permet de réduire le gaspillage et de favoriser la réutilisation d'objets pouvant encore servir.

1.4. Le compostage

La communauté de communes souhaite inciter les habitants à composter leurs déchets notamment en vendant des composteurs à prix aidés afin que les habitants puissent en acquérir un à moindre coût. En ce qui concerne la commune de Pont-de-Chéruy, 129 composteurs ont été distribués au 31 décembre 2020 ce qui correspond à environ 12% des foyers qui sont équipés contre 17% à l'échelle de l'intercommunalité.

Des dispositifs de compostage collectif sont également mis en place permettant de permettre à l'ensemble des habitants de trier leur biodéchets.

1.5. Les encombrants

Les encombrants peuvent être déposés en déchetteries mais une collecte spécifique a également lieu permettant aux habitants ayant des difficultés pour accéder aux déchetteries de pouvoir traiter leur encombrants. Cette collecte se réalise une fois par an par la société COVED.

1.6. La collecte des cartons professionnels

Afin de traiter les cartons bruns dans les meilleures conditions, la communauté de communes LYSED a mis en place depuis 2005 une collecte spécifique de ces cartons. En ce qui concerne la commune de Pont-de-Chéruy, la collecte se réalise de manière hebdomadaire, tous les mercredis à partir de 9h dans le centre-ville de la commune.

2. Le traitement des déchets

Les déchets non recyclables sont traités par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Isère (SITOM Nord Isère) qui gère l'usine d'incinération se trouvant à Bourgoin-Jallieu.

En ce qui concerne le tri sélectif, l'entreprise VEOLIA était en charge de la prestation de tri avec son centre de tri situé à Rillieux-La-Pape puis, depuis début 2021, l'entreprise Paprec avec son entreprise à Chassieu est en charge de la gestion des déchets recyclables.